

UNIVERSITE DU BURUNDI



Faculté des Sciences

Deuxième année Master en Biologie des Organismes et Ecologie

- Option Ecosystèmes Terrestres

SUPPORT DE COURS « GESTION ENVIRONNEMENTALE PARTICIPATIVE »

Par

Prof. NDUWIMANA André

Edition 2025

30 H

Table des matières

0. DESCRIPTIF DU COURS	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. ORIGINES HISTORIQUES DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : EVOLUTION DES CONCEPTS ET PRATIQUES	5
1. La préservation : Approche de gestion exclusive	6
2. La conservation : Approche utilitariste (grande expansion des aires protégées).....	7
3. Projets intégrés Conservation-développement (ICDP).....	8
4. Autres approches pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement	9
III. ENJEUX, CONCEPTS ET DEMARCHE DE LA GESTION PARTICIPATIVE.....	11
1. Enjeux de la participation.....	11
2. Concepts et principes associés à la gestion participative.	12
3. Démarches de la gestion participative	17
IV. PLURALISME DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET ANALYSE PARTICIPATIVE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	20
1. Typologie des principaux groupes de parties prenantes.....	20
2. Identification et analyse des parties prenantes	20
V. INTEGRATION DES COMMUNAUTES DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT .	23
VI. CONTRAINTES DE LA GESTION PARTICIPATIVE.....	24

Liste des Tableaux

Tableau 1: Matrice des aires protégées (UICN, 1994)..... 7

Tableau 2: Comparaison aire protégée avant et après approche de gestion participative (Sterling, E.J. 2002. Conservation: Definition and History. in Niles Eldridge, editor. Life on Earth: An Encyclopedia of Biodiversity, Ecology, and Evolution. p 246-249)..... 19

0. DESCRIPTIF DU COURS

Objectif global

Ce cours vise à développer chez les futurs gestionnaires de l'environnement et /ou de ses ressources des capacités, réflexes et aptitudes leur permettant de :

1° se démarquer de la tradition coercitive héritée du passé et qui est uniquement basée sur le respect de la réglementation et la répression ;

2° se considérer comme partenaire et de reconnaître le pluralisme dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Objectifs de l'enseignement:

- ✓ Identifier les parties prenantes dans la gestion de l'environnement
- ✓ Maîtriser les caractéristiques et les bénéfices de la gestion participative
- ✓ Analyser les rapports entre les communautés locales et la conservation de la biodiversité
- ✓ Identifier les contraintes de la gestion participative

Méthode d'enseignement :

Cours magistral, séminaires présentés par les étudiants,

Le cours d'une durée de 30 h (2 crédits) combinera un enseignement magistral (15 h) et des exposés et discussions en groupes

Contenu :

. Il s'articule sur 5 principaux thèmes :

- ✓ Conservation de la biodiversité et gestion de l'environnement
- ✓ Enjeux, Concepts et démarche de la gestion participative
- ✓ Pluralisme dans la gestion de l'environnement : Identification des parties prenantes et analyse participative de la gestion des ressources naturelles
- ✓ Intégration des communautés dans la gestion de l'environnement
- ✓ Contraintes de la gestion participative

Mode d'évaluation:

1^{ère} Session Examen écrit et/ou oral 60% ; Travaux en cours d'année 40%.

2^{ème} Session : Examen écrit et/ou oral : 100%

Références principales :

- ✓ Balbault R, 1997. *Biodiversité. Introduction à la biologie de la conservation*, Ed. Hachette, ISBN: 2-01-145226-0 / Ean 13 : 9782011452269
- ✓ Caughley, G. & Gunn, A., 1996. *Conservation Biology in Theory and Practice*. Blackwell, Science, Inc. 459 pp.
- ✓ Hunter M.L. & Gibbs J, 2007. *Fundamentals of Conservation Biology*, 3rd ed. Blackwell Publishing. 516 pp.

- ✓ Graham R Marshall, 2005. *Economics for Collaborative Environmental Management. Renegotiating the Commons*. Earthscan in the UK and USA, 177 pp
- ✓ Kapoor I, 2001. Toward participatory environmental management? *Journal of Environmental Management* 63: 269-279.
- ✓ Lea M. Scherl et al. (2004). *Can Protected Areas Contribute to Poverty Reduction? Opportunities and Limitations*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. viii + 60pp.
- ✓ Primack R.B., Sarrazin F. & Lecomte J. 2012 *Biologie de la conservation*. DUNOD, Paris

I. INTRODUCTION

Depuis son apparition, il y a un peu plus de deux millions d'années, l'homme a pu se multiplier et s'imposer comme espèce dominante de la nature aux dépens de laquelle elle se développait. Vers la fin du 19^{ème} siècle, on arrive à une constatation que les ressources naturelles peuvent s'épuiser et au 20^{ème} siècle à une prise de conscience des menaces à l'environnement en général. Des approches de conservation ont été mises en œuvre mais leur manque de performance a mis en évidence la nécessité de changer d'approche pour une bonne gestion de l'environnement. La gestion environnementale participative a alors été popularisée comme une approche pouvant permettre d'atteindre cet objectif de conservation de l'environnement et de la satisfaction des besoins.

Dans ce cours, nous allons analyser l'historique des approches de conservation de la biodiversité et gestion de l'environnement, comprendre les concepts et démarches de la gestion environnementale participative ; les avantages d'intégrer les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles et les contraintes qui handicapent sa mise œuvre faisant de l'approche plus une utopie que la réalité.

II. ORIGINES HISTORIQUES DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : EVOLUTION DES CONCEPTS ET PRATIQUES

Le mouvement de la conservation remonte des temps anciens, les premières mesures trouvant leur origine dans les croyances et les idéologies des peuples de l'antiquité :

Il y a 3000 ans, les civilisations chinoises et sud-américaines ont écrit des décrets pour la mise de côté de terrains dédiés à la protection de plantes et d'animaux,

En 252 avant J.C., l'empereur de l'Inde Ashoka promulgua le premier édit connu sur la protection des animaux et de forêts,

En Afrique comme en Europe ou en Asie, des limites d'usage étaient définies et observées, délibérément ou par l'autorité de l'état. C'est le cas de tabous (bois sacrés, lieux sanctuaires de culte ou de diables), des interdictions totales (Couper, tailler ou même transplanter un olivier sacré était, par exemple, strictement interdit en Grèce), temporaires ou partielles (saison des récoltes par exemple), des limitations à des groupes définis de la population (clans des chasseurs)

Du point de vue de la généalogie historique, c'est à la fin du XIX^e siècle que commence réellement l'histoire de la conservation de l'environnement au vrai sens du terme. Cette histoire est étroitement associée à celle des mouvements de protection de la nature et des ressources naturelles

Né aux Etats Unis par pression des défenseurs de la nature que les pionniers tendaient à faire disparaître, le mouvement de la protection de l'environnement eut pour premier effet la décision, en 1964, du Président Lincoln de protéger la vallée du Yosemite en Californie.

Le rôle pionnier joué par les USA dans l'histoire de la conservation de l'environnement est sans doute mis en évidence par la création le 1^{er} Mars 1872 du parc national du Yellowstone au Wyoming, considéré comme premier parc à être créé au monde entier. Ces deux parcs allaient servir de modèle pour la création d'aires protégées dans le monde entier

Nous noterons cependant que dès l'origine, le mouvement de la défense de la nature est confronté à un schisme entre courants préservationniste et conversationniste, incarnés par leurs fondateurs John Muir et Gifford Pinchot

Dans cette partie, nous passons en revue l'évolution des pratiques de la conservation en mettant en relief les différentes innovations dont la plus importante est la participation des communautés à la gestion de l'environnement pour un développement durable.

1. La préservation : Approche de gestion exclusive

Après la création des premiers parcs aux USA, le mouvement de création des aires protégées comme outils de conservation de la nature s'est généralisé d'abord dans le monde anglo-saxon, dans les colonies et dans toutes les parties du monde. L'objectif de la création répond en premier lieu aux besoins d'aventure ressentis chez les américains et européens de visiter les animaux sauvages dans leurs milieux naturels préservés d'empiètements humains qui ne pouvaient être considérés que nocifs. Les parcs sont conçus comme des zones de loisir (récréation, chasse) dont sont exclus la majorité des habitants et en particulier les populations autochtones.

La création des parcs et réserves naturelles intégrales a souvent conduit à l'expropriation des populations qui y vivaient et l'approche de protection exclusive a été utilisée (Gestion autoritaire basée sur le respect de la réglementation et la répression ; aucune exploitation commerciale n'est acceptée outre l'industrie du tourisme ; aucun humain, mis à part les touristes, les employés et les gestionnaires ne peut entrer dans l'aire protégée)

Cet état de choses a provoqué des sentiments d'injustice et d'incompréhensions, de révoltes et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de leurs ressources.

Les espaces protégés n'ont pas pu accomplir la conservation de l'environnement et de la biodiversité car :

- Ils ont fait l'objet de multiples convoitises de la part des braconniers, des défricheurs et autres utilisateurs illégaux. Il en résulte de très fortes tensions entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés qui tentent de se réappropriier les espaces et les ressources par la chasse et piégeages d'animaux, les défrichements culturels, les feux de brousse à la recherche des pâturages, etc
- Des conflits homme-faune se développent à leur périphérie à cause de l'abondance des animaux (éléphants, grands carnivores, babouins, etc.) qui sortent des parcs vers les zones de cultures et de présence de bétail alors L'Etat n'a pas les moyens d'indemniser les victimes (quand bien même certaines lois le prévoient)
- L'Etat n'a pas de ressources techniques, humaines et financières suffisantes pour assurer sa mission de conservation.
- Le développement des centres urbains et du commerce illégal font pression sur les aires protégées par une demande accrue des produits forestiers loin des régions environnantes (viande boucanée, charbon, bois, plantes médicinales...).

L'approche de conservation exclusive est rapidement devenue controversée face :

- A l'accroissement de la population dans les pays en développement (taux d'accroissement annuel de 3% à 4%)
- Aux conditions de pauvreté qui se sont accentuées et à une demande accrue des moyens pour la satisfaction des besoins de la population (santé, éducation, nutrition,

logement, etc) surtout que la préservation des espèces régresse parmi les priorités nationales car ses bénéfices sont difficilement tangibles et ne sont perceptibles qu'à long terme alors que les coûts d'opportunités sont immédiats et élevés.

- Aux questionnements et critiques grandissant sur sa légitimité (entretien des parcs n'est-il pas un luxe que se permet les pays développés, l'éviction des peuples autochtones se justifie-il par l'effort de la conservation, est-il éthique ?)

Face à ces questionnements et pressions fort légitimes, il est apparu que cette approche de conservation devrait évoluer pour élargir le concept de conservation de la biodiversité à la satisfaction des besoins de développement socio-économique des régions rurales des pays sous-développés.

L'UICN a pris le devant par le passage en 1956 de l'UIPN à l'UICN et par l'élargissement en 1994 des catégories de gouvernance des aires protégées.

Tableau 1: Matrice des aires protégées (UICN, 1994)

Catégorie de protection																
Ia. Réserve naturelle intégrale			Ib. Zone de nature sauvage		II. Parc national		III. Monument naturel		IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces		V. Paysage terrestre ou marin protégé		VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée		Hors catégorie	
intégrale, pour recherche scientifique			intégrale		forte, mais tourisme autorisé		limitée à un site spécifique		sur une espèce ou un écosystème particulier		faible, milieux anthropisés		faible, utilisation durable des ressources		non déterminée	
Type de gouvernance																
Gestion par :																
A. Aire protégée gérée par l'État			B. Aire protégée cogérée				C. Aire protégée privée			D. Aire protégée communautaire						
un ministère ou une agence d'État	une structure gouvernementale décentralisée		une autre institution (délégation)	une structure transfrontalière	une structure unique avec consultation et collaboration externes	différentes structures partenaires (cogestion)		un propriétaire individuel	une organisation sans but lucratif	une organisation lucrative		des peuples indigènes	des communautés locales (sédentaires et mobiles)			

Sources : UICN (1994) ; BORRINI-FARINANO (2007).

2. La conservation : Approche utilitariste (grande expansion des aires protégées)

Comme dit précédemment, il y a eu refonte du mandat des aires protégées (Parcs et Réserves naturelles intégrales). Ces dernières doivent, en plus de conserver la biodiversité, soutenir les conditions sociales et assurer la sécurité économique des communautés locales.

Après cette mutation, l'aire protégée est devenue la forme la plus acceptée de conservation de la biodiversité. La superficie de ces espaces est passée de 68 000 kilomètres carrés en 1900 à près de 20 millions en 2005

Cette augmentation de la superficie sous statut de la conservation est la conséquence de l'objectif du premier Congrès mondial des parcs nationaux de 1982 de protéger au moins 10 % de la superficie de tous les pays participants, proportions qui étaient déjà dépassées en 2003 pour les espaces terrestres.

L'accès des populations locales à certains usages comme nouvelle approche d'ouverture des parcs prônée par l'IUCN ne rassure cependant pas les pures conversationnistes quant à l'atteinte des résultats de la conservation : permettre l'accès aux ressources reviendrait à favoriser la destruction de la biodiversité et ne pas faire cet effort reviendrait à accepter d'être accusé de négliger la vie des pauvres et vulnérables pour protéger la vie sauvage. L'accès aux ressources doit donc se faire suivant un cadre bien planifié.

La question qui restait posée était de savoir comment les aires protégées pouvaient concilier la conservation et le développement.

3. Projets intégrés Conservation-développement (ICDP)

Est-il politiquement possible et moralement injustifiable de dénier aux pauvres l'accès aux ressources naturelles sans leur donner d'autres moyens d'assurer leur subsistance. Comment s'assurer la coopération et le soutien des populations locales, une condition obligée de la conservation de la biodiversité sur le terrain

L'approche ICDP est une initiative entreprise dans les années 1980 par les ONG internationales pour la conservation comme WWF dont l'objectif est non seulement d'assurer la viabilité à long terme des espèces et écosystèmes mais d'être politiquement et économiquement acceptable pour les communautés locales et les gouvernements

Déf : Un PICD est un projet réalisé avec une population située aux alentours d'un parc ou d'une aire protégée (AP) et a pour objectif d'améliorer leur niveau de vie tout en permettant la conservation d'une zone à haute valeur environnementale

Les projets intégrés conservation et développement visent par une palette de formes (gestion des terres, d'emploi, partage des revenus, récolte limitée des plantes et des espèces animales, ou la fourniture d'installations communautaires, comme des dispensaires, des écoles, des trous d'eau) à fournir des incitations aux communautés locales en échange du soutien de la communauté locale pour préservation.

Les ICDP comme instruments de financement deviennent donc attrayants :

- en raison de la reconnaissance que les méthodes de gestion utilisées dans le passé ont été inefficaces pour limiter le braconnage et ont souvent créé des relations conflictuelles avec les communautés locales
- du fait que l'ancienne approche exclusive «conservation et amendes» de la conservation est considérée comme anachronique et contre-productive,
- du fait que nombreux spécialistes de la conservation considèrent l'approche ICDP comme une alternative valable.

4. Autres approches pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement

Face à la conversion des terres et surexploitation des ressources, d'autres approches étroitement comparables ont été envisagées comme : les réserves d'extraction (principalement limitées à l'Amazonie,), la foresterie sociale et la gestion commune des forêts (principalement en Asie), qui reposent toutes sur l'idée que les ressources peuvent être exploitées à une échelle autre qu'industrielle sans remettre en cause la pérennité des ressources et en servant de levier à un développement local.

Evaluation de l'efficacité de l'approche ICDP (Nduwimana, 2014)

Malgré l'enthousiasme suscité par ces projets intégrés de conservation et de développement, leur efficacité est remise en question et il y a un sentiment général d'échec dans l'atteinte des objectifs que ce soit de développement ou de conservation

Les causes des échecs peuvent être recherchées au niveau des approches et de la façon de les mettre en œuvre et en voici les principales fournies par différents auteurs:

- 1) les projets intégrés de conservation et développement ne permettent pas le développement des populations locales car les projets sont élaborés en fonction des politiques environnementales sans considération des priorités des acteurs ;
- 2) Il n'y a pas définition des conditions de compatibilité entre la conservation de la biodiversité et le développement économique durable (ce qui suppose la négociation)
- 3) les projets intégrés de conservation et développement sont à court ou moyen terme alors que le développement local est à long terme, ce qui fait que l'équipe du projet et les populations locales n'ont pas les mêmes préoccupations ;
- 4) en mobilisant les financements pour les projets intégrés de développement et conservation, les aires protégées prennent le rôle de bailleur pour les populations locales, ce qui fait naître des aspirations que l'autorité de l'aire protégée n'aura pas la capacité ni les moyens de continuer à satisfaire si le projet n'est plus là ;
- 5) les projets intégrés de conservation et développement se mettent en place dans un contexte de résistance au changement et une radicalisation de la part des conversationnistes. Ceux-ci considèrent irréalistes de pouvoir atteindre les objectifs de conservation en permettant des usages dans des régions où les ressources sont déjà menacées par les populations locales et militent pour que les moyens financiers soient affectés au renforcement de la gestion et de la protection des parcs nationaux ;
- 6) le parc national est ainsi resté la méthode prépondérante de conservation in situ bien qu'elle considère la présence permanente d'une communauté extractive de ressources, autochtones ou non, antithétique aux objectifs, à long terme, de conservation et à la définition légale d'un parc national ;

- 7) le concept de gestion communautaire est quant à lui une forme de conservation médiatisée par les ONGs qui repose sur l'idée des capacités autochtones et des connaissances locales qui doivent être reconnues et perfectionnées, une façon de légitimer leurs pratiques en vue de bénéficier des financements ;
- 8) supposer que les gens seront plus enclins à préserver la biodiversité si leur niveau de vie s'élève ou qu'il existe toujours d'autres moyens d'accroître les revenus locaux sans toucher à la biodiversité, c'est faire preuve, pour le moins, de naïveté
- 9) la gestion communautaire est difficile à envisager dans un contexte où la décentralisation dans les pays en développement n'est pas effective, où les populations ont encore besoin des ressources naturelles pour leur survie et où d'autres acteurs puissants utilisent les ressources de l'aire protégée

L'échec de ces approches témoigne de la nécessité d'appliquer une approche de gestion qui s'inscrit dans le long terme et qui concilie le développement et la conservation dans un processus associant tous les acteurs.

III. ENJEUX, CONCEPTS ET DEMARCHE DE LA GESTION PARTICIPATIVE

Il est aujourd'hui établi que la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ne se conçoit pas sans participation de tous les acteurs en l'occurrence les communautés locales et il n'y a pas de participation sans dialogue et négociation des intérêts, sans partage des informations et des expériences, sans échange des savoirs et des techniques.

1. Enjeux de la participation

L'environnement de notre planète est confronté à des menaces qui sont le résultat de la conjonction d'un ensemble de facteurs complexes, dont les principaux sont d'ordre climatique (sécheresses successives et irrégularité des pluies à l'origine de la fragilisation du milieu naturel et d'une forte dégradation du couvert forestier) et d'ordre anthropique (pollution, croissance démographique, modes d'exploitation non adaptés).

Parmi les autres facteurs non moindres, on peut citer des politiques et approches de gestion des ressources naturelles et forestières inadéquates ne prenant en compte ni le potentiel du milieu physique, ni les besoins réels des populations ou le rôle social et économique des ressources naturelles.

Dans ce contexte, la lutte contre la désertification, la restauration/protection des ressources naturelles font partie des programmes prioritaires des gouvernements d'améliorer les conditions de vie des populations.

Pour ne pas répéter les erreurs du passé, la plupart des politiques environnementales ou de gestion des ressources naturelles et/ou forestières prônent la participation des populations locales comme principe de base. Donc la participation devient un enjeu stratégique pour aboutir au développement.

La participation devient un choix dicté par le contexte de démocratisation généralisée, de décentralisation des services techniques (afin d'améliorer l'encadrement et le suivi des politiques au niveau régional) et de désengagement de Etats des secteurs budgétivores consécutif à la crise économique et financière que traversent les pays en voie de développement (qui disposent des ressources naturelles)

L'approche participative appliquée à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles doit être considérée comme un outil qui favorise la prise en charge effective par l'ensemble des acteurs, dont les communautés, des actions de conservation de l'environnement et de développement à l'échelle locale. Elle assure la mise en place d'un partenariat dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau local.

2. Concepts et principes associés à la gestion participative.

2.1. Concepts

Un des éléments clés de la gestion participative est la participation des communautés locales dans la planification et la mise en exécution des programmes de conservation et des plans communautaires et elles bénéficient en retour des efforts de conservation.

La participation est quant elle associée à différents concepts comme la démocratie, le pluralisme, gouvernance, décentralisation, éthique, résolution pacifique des conflits, genre, etc..

✓ Démocratie :

Tous les acteurs ont droit à s'exprimer sur la gestion de la cité qui s'effectue en respectant la séparation des pouvoirs (Exécutif, législatif, judiciaire).

En Gestion de l'environnement, on parle de démocratie participative qui met en exergue la participation et la justice (droit d'expression) pour les communautés locales

✓ Pluralisme :

C'est un concept support du processus démocratique qui reconnaît la multitude des acteurs et la divergence constructive des opinions

✓ Gouvernance :

La notion classique de gouvernance différencie trois niveaux : gouvernance centralisée, gouvernance déconcentrée ou déléguée et la décentralisation (dévolution)

En ce qui est de la gestion de l'environnement (ressources naturelles), on assiste à des niveaux de gouvernance allant de la gouvernance exclusive, gouvernance partagée et gouvernance par les communautés avec des niveaux intermédiaires avec comme critère le niveau de participation des communautés locales:

Niveau A : Minimale, où il n'y a quasi aucune interaction entre le gestionnaire de l'aire protégée et les parties prenantes. Ceci représente la gestion exclusive.

Niveau B : Informelle, où le gestionnaire de l'aire protégée informe unilatéralement les parties prenantes des décisions prises et des enjeux importants.

Niveau C : Consultative, où le gestionnaire de l'aire protégée consulte les parties prenantes afin d'échanger de l'information.

Niveau D : Recherche de consensus où des échanges actifs de points de vue et d'opinions surviennent entre le gestionnaire l'aire protégée et les autres parties prenantes. La prise de

décision appartient uniquement à l'autorité. Il peut y avoir un partage des bénéfices de la conservation avec les parties prenantes.

Niveau E : Négociation, où le gestionnaire de l'aire protégée négocie ouvertement avec les parties prenantes (participation à la prise de décision) et développe des accords spécifiques de cogestion.

Niveau F : Partage d'autorité où le pouvoir et les responsabilités de gestion sont partagées officiellement avec les parties prenantes par des structures formelles (ex. directoire, conseils, etc.). Ceci représente une gouvernance partagée de l'aire protégée.

Niveau G : Transfert complet de pouvoir où l'autorité transfère légalement et complètement les responsabilités de gestion aux parties prenantes

✓ **Décentralisation :**

Un processus de dévolution de moyens et pouvoirs pour rendre efficaces les services étatiques

✓ **Ethique :**

Toute action doit être le fruit d'une délibération

✓ **Résolution de Conflits :**

La recherche d'un consensus passe par la résolution des conflits qui peuvent être catégorisés en **antagonisme, confrontation, différend, discord, désaccord, mésentente, opposition, etc.**

✓ **Genre :**

La participation des femmes, des jeunes et des minorités est une condition exigée pour la réussite de tout projet comme la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Les femmes sont quasiment absentes dans des réunions, pourtant ce sont elles qui participent aux actions (destruction comme protection de l'environnement)

Les femmes sont silencieuses dans les assemblées mais si on leur réserve une oreille attentive, elles acquièrent une confiance en elles et s'expriment facilement en public.

Les jeunes une fois sensibilisées sur leur rôle se montrent très dynamiques dans les actions de conservation de l'environnement.

2.2. Principes et valeurs

La gestion participative se base essentiellement sur les principes et valeurs de participation et concertation, le principe d'écoute et de respect mutuel, le principe de subsidiarité, etc.

1° Principe de participation et concertation

Une des voies privilégiées pour bien gérer l'environnement et sa biodiversité est le dialogue et/ou la concertation.

Ils permettent entre autres de :

- ✓ Prévenir l'explosion des conflits (exemple : prévenir la violation de certaines règles imposées à des utilisateurs de ressources naturelles) ;
- ✓ Reconnaître la légitimité des différents partenaires (légitimité conféré par l'Etat, légitimité d'accès ou d'antériorité)
- ✓ L'accroissement des compétences (partage et apprentissage des connaissances)

◆ Différentes formes de participation

La participation des communautés est, bien que sa mise en œuvre soulève encore des hésitations, reconnue comme incontournable si on aspire à une bonne gestion de l'environnement.

Il s'observe un gradient dans l'ides communautés locales allant d'une chaîne de transmission des demandes ou points de vues locales vers l'autorité de gestion à une participation aux instances de prise de décision. On distingue ainsi :

- ✓ La communication : L'autorité de gestion fait passer un message et veut obtenir l'adhésion du public
- ✓ L'Information : on met au courant des groupes cibles des intentions et décisions prises sans attendre des réactions particulières de ces groupes. Elle donne l'occasion aux concernés de réagir mais il n'y a pas d'obligation à tenir en compte ces réactions
- ✓ La consultation : Il s'agit d'un processus d'échanges par lequel l'autorité de gestion collecte des avis des acteurs consultés sans aucune garantie quant à la prise en compte des avis exprimés.
- ✓ Le dialogue : c'est une phase qui met ensemble les différents acteurs pour qu'ils se connaissent et se comprennent, premier pas vers une concertation
- ✓ La concertation : les différents acteurs cherchent à construire ensemble des éléments pour une gestion meilleure de l'environnement (vision commune, objectifs communs, mais la prise de décision n'est pas au centre de la concertation)
- ✓ La négociation : c'est un processus qui met en interaction plusieurs acteurs confrontés à des divergences et interdépendances pour la recherche d'une solution mutuellement acceptable

Au cœur de la concertation et négociation, on a le plus souvent des pratiques de facilitation (arbitrage, conciliation, médiation,..)

- ✓ Dans le cas de l'arbitrage, les acteurs se remettent à un expert externe à qui ils donnent des termes de référence pour élaborer à leur place des objectifs (des questions essentielles) et des réponses à y apporter (actions à poser)
 - ✓ Dans le cas d'une conciliation / médiation, les acteurs se mettent ensemble, définissent les questions et trouvent des réponses. La décision est facilitée par un agent externe qui sert d'animateur :
- S'il s'autorise à livrer des opinions et des propositions, on parle de conciliation ;
 - si par contre il laisse aux auteurs l'initiative exclusive de la concertation, on a la médiation.

Dans ce dernier cas, il agira par exemple en produisant des données objectives sur une situation et l'image neutre qu'il présente sert de support pour ouvrir le dialogue.

◆ **Caractéristiques d'un bon espace de concertation-négociation**

Des éléments dont il faut tenir en compte augurent un bon espace de concertation.

- ✓ Légitimité et légitimation des participants :

Reconnaître l'autre légitime est un élément très important, pourtant c'est un des facteurs qui manquent dans une négociation. Des fois les représentants des participants ne sont pas désignés par les concernés.

- ✓ Proximité (donnée / construite) :

Des fois être des voisins conduit à partager les mêmes aspirations mais ce n'est pas toujours le cas et on a besoin de construire une proximité (partage de point de vues)

- ✓ Langage commun :

Il ne faut pas faire une concertation sur fond de malentendu sur des questions secondaires à l'objet de la concertation

- ✓ La question des tiers absents :

Certains acteurs ne participent pas soit parce qu'ils sont négligés, qu'ils n'y voient pas l'utilité dans l'immédiat, qu'ils préfèrent la voie de l'affrontement. C'est risquant de s'entendre aux dépens des acteurs exclus car ça peut être source de problème majeurs

- ✓ Le choix des porte-paroles :

Les acteurs doivent se retrouver réellement dans les personnes censées les représenter sinon l'accord conclu risque d'être rejeté

- ✓ Cheminement de la concertation :

Aller de ce qui est acceptable vers ce qui est souhaitable. Ne pas aborder au début des sujets conflictuels et y aller graduellement

- ✓ Traduction scientifique :

rendre la réalité compréhensible (termes, contenus) pour donner accès au dialogue à tous les acteurs.

2° Principe d'écoute et de respect mutuel

Dans un processus de gestion participative, tout le monde a raison et chacun doit écouter toutes les autres parties prenantes. Le respect mutuel impose une reconnaissance des connaissances de l'autre pour en tirer profit. Surtout aucune partie ne doit imposer a priori son savoir technique.

3° Principe de subsidiarité.

Par ce principe qui stipule que les services sont mieux rendus (de même en ce qui est de la maîtrise des facteurs) par la partie la plus proche, le rôle combien important des communautés locales est mis en relief et doit être reconnu par les autres parties au cours de tous le processus de la démarche participative.

4° Le principe de planification :

La planification est très importante et il faut rappeler que comme l'adage en anglais le dit « if you fail to plan, you plan to fail » c'ad « échouer de planifier, c'est planifier l'échec ».

Pour les projets de conservation, il est important de lier les objectifs de conservation avec ceux de développement qui tiennent compte des besoins économiques et sociaux des communautés riveraines. Les plans de gestion qui considèrent uniquement les besoins de conservation sont voués à l'échec.

5° Le principe de partenariat

Le partenariat est important car il implique la création d'un environnement favorable où chacun est impliqué, qu'il soit individu, groupe, association, institution et ont tous intérêt dans le projet commun. Ils doivent prendre part dans la définition des objectifs, des actions et partager la responsabilité dans la réussite ou échec.

Etablir le partenariat demande d'établir et maintenir des relations, de discuter et s'accorder sur comment on travaille en groupe, établir les moyens de communication régulière, bien gérer les conflits, utiliser les mécanismes inclusifs et participatifs dans la prise de décision et dans la planification des activités du groupe.

6° Le Principe d'Apprentissage:

Le renforcement des capacités (formation) est un moyen classique d'apprentissage mais la participation aux activités permet pour acquérir de nouvelles techniques ou des connaissances par partage de l'expérience dans le groupe, l'échange d'expérience par les voyages d'études ou missions d'experts

3. Démarches de la gestion participative

3.1. Les étapes

Le processus d'implantation d'une gestion participative des ressources naturelles des étapes a pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion des ressources naturelles.

Il suit chronologiquement quatre phases:

- la phase de préparation du partenariat : une phase très importante qui concerne l'identification des parties prenantes
- la phase de consultation et de renforcement des capacités : mise à niveau de toutes les parties prenantes avec des informations claires et compréhensibles sur les composantes biophysiques et humains
- la phase de négociation du plan de gestion et des accords spécifiques : phase difficile d'avoir un consensus. Beaucoup d'intérêts et de divergences
- la phase d'opérationnalisation et du suivi : responsabilisation des acteurs.

Concrètement à partir de la phase de consultation,

- ✓ Chaque personne présente brièvement et respectueusement sa compréhension de la question ou de la décision à prendre.
- ✓ Pendant que chaque personne présente son exposé, les autres personnes écoutent, utilisent une écoute active et réfléchie et posent des questions de clarification avec respect.
- ✓ Cette discussion se poursuit jusqu'à ce que chaque personne comprenne bien la compréhension de la question et se sente écoutée.

- ✓ Le problème est défini de manière spécifique et aussi non personnelle que possible.
(Facultatif) Les critères sont définis par les solutions possibles pour réussir.
- ✓ Chaque personne présente des solutions possibles. Pendant ce temps, les autres personnes écoutent, réfléchissent et posent des questions de clarification SEULEMENT.
- ✓ Une fois qu'il est convenu que toutes les solutions possibles ont été générées, une discussion respectueuse a lieu autour des coûts / avantages de chaque solution ou de l'efficacité avec laquelle chaque solution répond aux critères définis précédemment.
- ✓ La solution présentant le meilleur potentiel de fonctionnement optimal, ou répondant à la plupart des critères, est sélectionnée pour être mise en œuvre.
- ✓ Si nécessaire, un plan d'action est élaboré (qui, quoi, quand, où, comment, etc.)

3.2. Outil de mise en œuvre : Méthode accélérée de recherche participative (MARP)

Définition

MARP est une méthode participative de diagnostic rapide des conditions physiques et socio-économiques au niveau local et de conception d'un schéma d'aménagement intégré.

Objectif

La MARP a pour objectif d'appréhender ensemble les potentialités, l'état des ressources et des contraintes du milieu physique et socio-économique ainsi que des stratégies des populations en matière de gestion des ressources naturelles

Caractéristiques

La MARP est un outil de diagnostic rapide, multidisciplinaire permettant entre autres l'établissement de la situation de référence.

D'utilisation aisée, elle permet d'acquérir une certaine connaissance des situations rurales,

Elle est un outil de valorisation du savoir-faire local,

Elle est utilisable à plusieurs étapes de la démarche participative,

Elle permet la visualisation sur carte de l'information et des actions (programmation dans le temps et dans l'espace).

Informations recueillies

Caractéristiques du milieu biophysique et humain, système d'exploitation et dynamique d'occupation du sol, histoire de la localité

Principaux outils utilisés :

- ✓ Séance d'animation, entretiens individuels ou en groupe
- ✓ Observation (visites de terrain) et écoute
- ✓ Production des cartes, des documents cartographiques et figures

Tableau 2: Comparaison aire protégée avant et après approche de gestion participative (Sterling, E.J. 2002. Conservation: Definition and History. in Niles Eldridge, editor. Life on Earth: An Encyclopedia of Biodiversity, Ecology, and Evolution. p 246-249)

	Avant, les aires protégées étaient :	Maintenant, elles sont :
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - des enclaves pour la conservation établies essentiellement pour protéger une nature exceptionnelle, - ou principalement pour des visiteurs et des touristes, 	<ul style="list-style-type: none"> - établies également pour des raisons sociales et économiques, ou souvent pour des raisons scientifiques, économiques et culturelles, - gérées en tenant compte des populations locales, - établies pour la restauration des milieux et des espèces,
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - gérées par les autorités gouvernementales, 	<ul style="list-style-type: none"> - gérées par de nombreux partenaires et impliquant différentes structures locales,
Rapports avec les populations locales	<ul style="list-style-type: none"> - mises en place et gérées contre les populations locales, - gérées sans tenir compte des opinions locales, 	<ul style="list-style-type: none"> - mises en place avec, pour et dans certains cas par les populations
Contexte plus large	<ul style="list-style-type: none"> - développées séparément, - gérées comme des îles, 	<ul style="list-style-type: none"> - gérées comme faisant partie de réseaux nationaux et internationaux,
Perception	<ul style="list-style-type: none"> - vues comme le résultat d'une politique nationale, 	<ul style="list-style-type: none"> - vues comme le résultat d'une demande locale, mais également internationale,
Techniques de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - gérées selon une planification à court terme et de manière technocratique, 	<ul style="list-style-type: none"> - gérées à long terme et de manière adaptative en prenant en compte la connaissance locale
Finances	<ul style="list-style-type: none"> - dépendantes du budget de l'État, 	<ul style="list-style-type: none"> - utilisatrices de différentes sources de financement,
Profil des gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - gérées par des scientifiques et par des experts dans différents domaines de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - gérées par des représentants des différentes spécialités concernées et en tenant des savoir-faire locaux.

IV. PLURALISME DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET ANALYSE PARTICIPATIVE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion participative des ressources naturelles de l'environnement ne doit laisser personne en arrière. Tout acteur (individu, groupe, organisation..) concerné de près ou de loin est une partie prenante.

1. Typologie des principaux groupes de parties prenantes.

Les communautés rurales et les gestionnaires sont les plus importantes parties prenantes de la gestion participative d'une aire protégée. Ils dépendent directement de ses ressources ou de salaire pour leur survie.

Les communautés locales comprennent :

- ✓ Agriculteurs : il s'agit principalement d'agriculteurs pratiquant l'agriculture de subsistance
- ✓ Eleveurs: l'élevage du bétail et les transhumances saisonnières à la recherche d'eau et de pâturages
- ✓ Ménages qui dépendent pour leurs moyens d'existence d'une combinaison d'activités agricoles, d'élevage, de pêche et forestières. etc..

Les autres parties prenantes comprennent : les organisations de la société civile, les ONG nationales et internationales, les organismes gouvernementaux et les autorités locales, les chercheurs, le secteur privé, les donateurs, Les organisations régionales, etc.

Les parties prenantes ne sont pas nécessairement situées à proximité de la ressource naturelle à gérer mais comprennent aussi un large éventail d'organismes gouvernementaux, les secteurs économiques qui ont un intérêt dans les ressources locales (par exemple le tourisme, le transport et la pêche) ainsi que les groupes environnementaux concernés par la conservation des récifs et autres habitats naturels

2. Identification et analyse des parties prenantes

a) identification

L'identification et l'analyse des parties prenantes sont les premières étapes essentielles dans un processus de planification participative et constituent un domaine où une approche rigoureuse peut être appliquée.

L'exercice d'identification donne des informations essentielles à propos

- Des individus, groupes et institutions qui seront touchés et devraient bénéficier des activités de gestion des ressources et interventions;
- des capacités que ces individus, groupes et les institutions possèdent;
- personnes, organisations et institutions qui pourraient influencer et contribuer au processus de planification et de gestion;
- De relations du passé, actuels et potentiels entre les personnes et les ressources naturelles
- l'utilisation des ressources actuelles et potentielles et les conflits de gestion.

Plutôt qu'une simple liste des groupes utilisateurs et autres parties prenantes, l'identification devrait commencer à partir d'un examen des fonctions des ressources (par exemple apiculture, tourisme, hydroélectricité, etc.).

Pour aider à identifier les parties prenantes, quelques questions simples peuvent être utilisées :

- ✓ Qui utilise la (les) ressource (s)?
- ✓ Qui bénéficie de l'utilisation de la (des) ressource (s)?
- ✓ Qui souhaite bénéficier mais incapable de le faire?
- ✓ Qui a de l'impact positif ou négatif sur la (les) ressource (s)?
- ✓ Qui a les droits et responsabilités de l'utilisation de la (des) ressource (s)?
- ✓ Qui serait affecté par un changement dans le statut, le régime de la gestion?
- ✓ Qui prend les décisions qui affectent l'utilisation et le statut de la (des) ressource (s)?

b) Analyse des parties prenantes

L'exercice d'analyse des parties prenantes quant à lui visera et détaillera les intérêts.

Pour aider à l'analyse des parties prenantes, on peut se servir des réponses à des questions telles que:

- ✓ Quels sont les intérêts actuels et futurs des différentes parties prenantes dans l'utilisation et la gestion de la ressource?
- ✓ Quels sont leurs besoins et attentes?
- ✓ Comment utilisent-ils la ressource et quels avantages en tirent-ils?
- ✓ Quels sont leur passé et la puissance actuelle, les droits et les responsabilités, à la fois formel et informel?
- ✓ Quels sont les réseaux et les institutions dont ils font partie?

- ✓ Quels sont les impacts sociaux et environnementaux, à la fois positifs et négatifs, de leurs utilisations passées et actuelles et les relations avec la ressource?
- ✓ Comment sont-ils prêts et disposés à participer et à contribuer à la gestion?
- ✓ Quels sont les domaines potentiels d'accord et intérêt commun sur lequel le consensus et la collaboration peuvent être développées?
- ✓ Quelles sont les ressources humaines, techniques et financières qu'ils sont prêts à contribuer au processus de gestion?

D'après cette analyse, les parties prenantes peuvent être classées en fonction de leur niveau d'influence et leur importance, de sorte que les niveaux relatifs d'influence et d'importance déterminent si un acteur est **primaire, secondaire ou externe**.

L'importance se réfère à la mesure dans laquelle l'intéressé est considéré comme un objet sujet d'une décision à prendre (communautés locales par exemple). L'influence se réfère au niveau de la puissance d'un acteur à contrôler le résultat d'une décision (le gestionnaire du parc par exemple). L'influence est dictée par le contrôle des parties prenantes ou l'accès au pouvoir et aux ressources.

V. INTEGRATION DES COMMUNAUTES DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour parvenir à la conservation de l'environnement et plus particulièrement des ressources dans les aires protégées, les responsables de la gestion doivent forger des partenariats avec les communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées et leur garantir les ressources nécessaires à leur subsistance. Des approches de gestion participative doivent être mises en œuvre pour intégrer la conservation des ressources naturelles, la subsistance et le développement des communautés locales.

L'intégration des communautés dans la gestion de l'environnement se fonde sur le principe que pour conserver l'environnement et gérer efficacement les réserves naturelles, il est indispensable de prendre dûment en considération les besoins des populations qui vivent à l'intérieur et aux alentours aires protégées. Cette approche de gestion participative est aussi désignée par d'autres termes qui ont pratiquement la même signification, à savoir «gestion conjointe», «gestion concertée», «gestion facilitée» et «gestion en partenariat».

L'intégration des communautés locales :

- Procure des avantages aux communautés voisines des ressources naturelles
- Réduit considérablement les activités illégales
- Réduit les conflits entre les aires protégées et les communautés locales
- Renforce l'enthousiasme (volonté et réceptivité) des communautés à sauvegarder les ressources animales et végétales menacées
- Conduit à la redéfinition des rôles et responsabilités : le gardiennage, patrouilles et respect de la réglementation ne sont plus les principales tâches de gestion mais plutôt le développement communautaire et la vulgarisation technique

VI. CONTRAINTES DE LA GESTION PARTICIPATIVE

La gestion environnementale participative se heurte à certains obstacles à sa mise en œuvre :

- les gouvernements des pays en développement voient dans la participation et ses concepts associés comme la délégation et la décentralisation, une menace pour leur propre pouvoir politique
- les projets participatifs prennent beaucoup de temps à préparer, nécessitent au début des efforts importants d'aménagement et un financement relativement modeste mais soutenu pendant de longues périodes
- Les projets participatifs sont peu attrayants pour une organisation qui mesure ses succès à la quantité de nouveaux projets lancés.

Pour surmonter ces obstacles, il faut :

- un changement de mentalité tant de la part des populations que des agents des services techniques et des divers responsables du développement;
- la maîtrise du processus et le respect des étapes qui la caractérisent;
- la maîtrise des différents outils et supports de communication mobilisés pour sa mise en œuvre;
- l'instauration d'un système de partenariat et de complémentarité entre la population et les divers intervenants. Très difficile dans les conditions actuelles